



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DES RESSOURCES NATURELLES
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

République d'Haïti
Repiblik d'Ayiti

MINISTÈ AGRIKILT
RESOUS NATIREL
AK DEVLOPMAN RIRAL

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Constitution d'une liste d'entreprises d'études, d'exécution et de supervision de travaux.

Le Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), dans le cadre de la mise en œuvre de son plan triennal 2018-2021, désire constituer, par département, un registre d'entreprises d'études, de supervision et d'exécution des travaux d'hydraulique fluviale ou d'aménagements hydro agricoles.

Le Ministère de l'Agriculture invite donc les entreprises de Génie Civil et de Génie Rural spécialisées dans le domaine d'hydraulique fluviale ou d'aménagements hydro agricoles à manifester leur intérêt.

Les entreprises intéressées doivent soumettre un dossier comportant toutes les informations nécessaires prouvant qu'elles sont légalement constituées et qu'elles sont compétentes pour fournir lesdits services. Le dossier devra également inclure le département d'intérêt de la société.

En d'autres termes, les informations qui doivent figurer dans la réponse de chacun des cabinets ou entreprises à la présente sollicitation comprennent :

- Une lettre manifestant l'intérêt de la structure avec la mention du département d'intérêt, dûment signée par le représentant de l'Institution, adressée au Directeur de la Direction des Infrastructures Agricoles (DIA) ;
- Une présentation détaillée de la structure comprenant la dénomination de la structure, sa forme juridique, la date de création, les domaines d'intervention, les moyens humains (CV du personnel clé), les moyens matériels et toute information pertinente permettant de mieux connaître la structure (publications, contrats analogues etc.) ;
- Un résumé des expériences acquises par la structure dans le domaine des travaux d'hydraulique fluviale ou d'aménagements hydroagricoles avec les précisions de la zone d'intervention.

L'évaluation des dossiers sera menée sur la base de leur conformité par rapport à l'existence des documents légaux (critère éliminatoire), de l'expérience de travail dans le domaine des infrastructures agricoles (au moins trois ans d'expérience), de l'expérience spécifique dans la zone d'intérêt (au moins un mandat dans le département) et de la qualification et de l'expérience du personnel mobilisable (Ingénieur Civil ou Rural avec au moins cinq ans d'expérience en la matière).

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées, sous pli fermé et portant la mention « Registre de bureaux d'études, de firmes d'exécution et de supervision des travaux » au plus tard le 13 avril 2018 à 3 heures PM au siège central du MARNDR à Damien (Direction des Infrastructures Agricoles) ou dans le département d'intérêt, notamment au Secrétariat de la Direction Départementale Agricole concernée.

Suite à l'évaluation des dossiers, une liste d'entreprises sera dressée au niveau national et par département. Les entreprises retenues recevront notification de leur sélection et seront invitées à prendre part à des consultations de fournisseurs à l'échelle nationale ou régionale.

Carmel André BELIARD
Ministre